



FINE BRIL

Liquide à polir ultrafin

C 5

Utilisation

Liquide à polir, ne contenant pas de silicone, permettant d'éliminer les petits défauts sur les finitions acryliques ou polyuréthannes.

Caractéristiques techniques

Conservation : 24 mois Densité : 1,044 g/cm³ Rendement théorique : / m²/l pour 1 µm
Couleur : blanc Extrait sec : 22,1 % en poids

Préparation des surfaces

FINE BRIL s'utilise sur des fonds parfaitement secs.

Dosage des produits	Bien agiter avant l'utilisation.
	FINE BRIL est prêt à l'emploi.
Application	FINE BRIL s'applique à la main avec un chiffon non pelucheux ou à la machine équipée d'une peau de mouton, d'un disque en mousse douce ou d'un feutre de polissage. Appliquer FINE BRIL à la machine, à faible vitesse (500 tr/min.), à l'aide d'une mousse fine bien imprégnée. Augmenter la vitesse sans dépasser 2 000 tr/min et polir jusqu'à éliminer tous les défauts. Essuyer éventuellement l'excédent de produit avec un chiffon propre et sec.
	
Opérations suivantes	Si nécessaire, appliquer agent de polissage standard sans silicone à éclat profond pour redonner à la surface traitée un brillant profond et durable.
	

Pour l'étiquetage selon la directive 1999/45/CE et les réglementations nationales, se reporter à la fiche de données de sécurité du produit. Les produits sont réservés aux utilisateurs professionnels.

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.